

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 30

5 janvier 2006

### SOMMAIRE

Accession Fund Holding Alpha, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1393	PBG Commerce, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1399
Ancibel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1395	PBG Commerce, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1407
Ancibel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1395	Photo Ciné Service, S.à r.l., Bascharage . . . . .	1437
Calu International S.A., Luxembourg . . . . .	1434	Pigranel S.A., Luxembourg . . . . .	1410
Comeci Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1439	Plastics International Luxembourg S.A., Pétange . . . . .	1440
Diluisa S.A., Luxembourg . . . . .	1427	Plastics International Luxembourg S.A., Pétange . . . . .	1440
DMA Service Toiture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	1398	Primesphère S.A., Howald . . . . .	1395
DMA Service Toiture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	1398	Prodistribution S.A., Luxembourg . . . . .	1434
E-Lisa, S.à r.l., Bereldange . . . . .	1425	PTAH Properties S.A., Luxembourg . . . . .	1428
F&R International S.A., Luxembourg . . . . .	1409	Raiffeisen EU Enlargement Fund Participation Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	1407
Ginter S.A., Pétange . . . . .	1436	Royal Tours Travel Center S.A., Luxembourg . . . . .	1433
Golden Immobilière S.A., Bascharage . . . . .	1437	Second Aurora, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1428
Health & Beauty Eurodeal Ltd S.A., Luxembourg . . . . .	1433	Silver Star S.A., Luxembourg . . . . .	1439
Hi-Tech Developpment and Research S.A., Luxembourg . . . . .	1396	Société de Bâtiments Industriels International S.A., Pétange . . . . .	1410
I & B Conseils Informatique et Bâtiment, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	1437	Société Générale d'Etude et de Développement S.A., Pétange . . . . .	1440
Jesta Capital Corp. S.A., Luxembourg . . . . .	1396	Sogedec, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1408
Kiggen Chauffages Sanitaires, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	1437	Surveico S.A., Junglinster . . . . .	1394
LR-Concept, S.à r.l., Pétange . . . . .	1436	Tonsley Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1427
Mohawk International (Europe), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1416	Troy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1437
Montferro International S.A., Luxembourg . . . . .	1398	United Chemical S.A., Luxembourg . . . . .	1424
Nijar S.A., Luxembourg . . . . .	1416	United Chemical S.A., Luxembourg . . . . .	1425
Omnium de Participations S.A., Luxembourg . . . . .	1423	Video Parc International S.A., Luxembourg . . . . .	1438
Origan S.A., Luxembourg . . . . .	1394	World Invest Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	1408
Origan S.A., Luxembourg . . . . .	1394	Zaphir Investments S.A., Luxembourg . . . . .	1394

#### ACCESSION FUND HOLDING ALPHA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 103.116.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

J. Elvinger  
Notaire

(075395.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**ZAPHIR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 88.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075220.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**SURVEICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.  
R. C. Luxembourg B 37.652.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2005.

B. Thunus  
Directeur

(082569.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

---

**ORIGAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R. C. Luxembourg B 44.920.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juillet 2005*

2. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Jean-Jacques Soisson de son mandat d'administrateur.

3. L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat comme administrateur Monsieur Philippe Haquenne, administrateur indépendant, demeurant à Walferdange en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075339.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**ORIGAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.  
R. C. Luxembourg B 44.920.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juillet 2005*

1. Le conseil d'administration acte, ce jour, la démission de Monsieur Jean-Michel Hamelle de son poste de délégué à la gestion journalière.

2. Suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 27 juillet 2005, le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Philippe Haquenne au poste de délégué à la gestion journalière, en remplacement de Monsieur Jean-Michel Hamelle, démissionnaire.

Monsieur Philippe Haquenne pourra engager la société par sa signature seule pour tout acte de gestion journalière. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075341.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**ANCIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 101.171.

L'an mille neuf cinq, le deux août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie Clerici, ingénieur, demeurant au 50, rue de Nachy, F-57140 Woippy, ici représentée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ANCIBEL, S.à r.l. avec siège social au 295, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

- La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 800 du 4 août 2004.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 février 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'associé unique décide de transférer le siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 8 juin 2005.

- Suite à ce transfert du siège social, il y a lieu de modifier l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, vol. 149S, fol. 52, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen .

(075566.3/230/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

**ANCIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 101.171.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1301 du 2 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(075567.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

**PRIMESPHERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.  
R. C. Luxembourg B 45.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(075238.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**HI-TECH DEVELOPMENT AND RESEARCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 73.024.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social du 20 juin 2005*

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

A compter du 20 juin 2005, sont nommés Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire 2011:

- a) GRAHAM TURNER S.A., domiciliée à 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 51.094,
- b) EUROFORTUNE HOLDING S.A., domiciliée à 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 34.933,
- c) M. Fabio Pezzera, demeurant à 45, rue Siggy Vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

A compter du 20 juin 2005, l'Administrateur délégué désigné par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire de 2011 est:

GRAHAM TURNER S.A., domiciliée à 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 51.094.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Troisième résolution*

A compter du 20 juin 2005, est nommé commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2011:

GRAHAM TURNER LTD, domiciliée à 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town TORTOLA BRITISH VIRGIN ISLANDS, IBC N° 319166.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1/ Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075237.3/2741/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**JESTA CAPITAL CORP. S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.128.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of July.

Before the undersigned Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l., having its offices at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, here represented by its manager Ms Géraldine Schmit, with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- JESTA CAPITAL CORP. S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, on 19 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 760 of 18 July 2003, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 94.128;

- the capital of JESTA CAPITAL CORP. S.A. is set at EUR 5,600,000.- divided into 56,000 shares with a nominal value of EUR 100.- each;

- PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l., is the sole shareholder of JESTA CAPITAL CORP. S.A. and has decided to dissolve JESTA CAPITAL CORP. S.A. with immediate effect;

- the sole shareholder acts as the sole liquidator of JESTA CAPITAL CORP. S.A.;

- the liquidator is not entitled to compensation;

- the annual accounts of the Company for the financial period from 1 January 2005 to 30 June 2005, showing a profit of EUR 533,165.07, are approved and discharge is given to the managers for the financial period ended 30 June 2005;

- the shareholder, in its capacity of liquidator of JESTA CAPITAL CORP. S.A., declares that all the liabilities of JESTA CAPITAL CORP. S.A. have been settled, except for a tax liability accounted for in the accounts of 30 June 2005, which will be blocked by the sole shareholder on a dedicated bank account to settle the tax due as soon as the tax assessment notice is issued;

- PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l., in its capacity of sole owner of the shares of JESTA CAPITAL CORP. S.A., declares that it has received all assets of JESTA CAPITAL CORP. S.A. and that it shall assume all known liabilities of JESTA CAPITAL CORP. S.A. and that it approves the closing accounts of the company, a copy of which is attached hereto;

- JESTA CAPITAL CORP. S.A. be and hereby is liquidated and the shareholders register is cancelled;
- full discharge is granted to the managers of JESTA CAPITAL CORP. S.A. for the exercise of their mandate;
- full discharge is granted to the auditor of JESTA CAPITAL CORP. S.A. for the exercise of its mandate;
- the books, documents and records of JESTA CAPITAL CORP. S.A. shall be kept during a period of five years at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the representative of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant le soussigné Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée par sa gérante Madame Géraldine Schmit, ayant son adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- JESTA CAPITAL CORP. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, qui a été constituée selon un acte du notaire Maître Gérard Lecuit du 19 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 760 du 18 juillet 2003, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.128;

- le capital social de JESTA CAPITAL CORP. S.A. s'élève actuellement à EUR 5.600.000,- représenté par 56.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune;

- PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l. étant le seul actionnaire de JESTA CAPITAL CORP. S.A., prononce la dissolution anticipée de JESTA CAPITAL CORP. S.A. avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

- l'actionnaire unique est nommé liquidateur unique de JESTA CAPITAL CORP. S.A.;

- le liquidateur n'a pas droit à rémunération;

- les comptes annuels de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 30 juin 2005, faisant apparaître un profit de EUR 533.165,07, sont approuvés et décharge est donnée aux administrateurs pour la période allant jusqu'au 30 juin 2005;

- l'actionnaire unique en sa qualité de liquidateur de JESTA CAPITAL CORP. S.A., déclare que tout le passif de JESTA CAPITAL CORP. S.A. est réglé, à l'exception d'obligations en matière d'impôt reprises dans les comptes au 30 juin 2005, qui seront bloquées par l'actionnaire unique sur un compte en banque ouvert à cet effet, en vue de régler les impôts dus dès que le bulletin d'imposition aura été émis;

- PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l., en sa qualité d'actionnaire unique, déclare qu'elle a reçu tous les actifs de JESTA CAPITAL CORP. S.A. et qu'elle assume le paiement de tout le passif connu de JESTA CAPITAL CORP. S.A. et que les comptes de clôture de la société, dont copie en annexe, sont approuvés;

- la liquidation de JESTA CAPITAL CORP. S.A. est à considérer comme clôturée et le registre des actionnaires est annulé;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;

- décharge pleine et entière est accordée au commissaire pour l'exercice de son mandat;

- les livres et documents de JESTA CAPITAL CORP. S.A. seront conservés pendant une durée de cinq années au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Schmit, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, vol. 25CS, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

A. Schwachtgen.

(075573.3/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

**MONTEFERRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075221.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**DMA SERVICE TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 86.113.

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Attilio Di Marco, ouvrier, né à Metz, le 15 janvier 1961, avec adresse professionnelle au 46, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

*Exposé préliminaire*

1.- Que lui est le seul et unique associé de la société DMA SERVICE TOITURE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 119, route de Bettembourg, L-5811 Fentange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86113, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 826 du 31 mai 2002;

et depuis lors les statuts n'ont subi aucune modification.

2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée DMA SERVICE TOITURE, S.à r.l., prédésignée, s'élève à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Ceci exposé, l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de son ancienne adresse du 119, route de Bettembourg, L-5811 Fentange, à celle du 46, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Di Marco, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2005, vol. 897, fol. 21, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(083593.3/239/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

---

**DMA SERVICE TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 86.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 2005.

J. -J. Wagner.

(083595.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

---

**PBG COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PBG COMMERCE LLC).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 110.694.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of August.

Before Maître Robert Schuman, notary residing in Differdange, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

There appeared:

PBG SPIRITUOSEN HOLDINGS LLC, a company incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA), and its principal place of business at 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA),

here represented by Ms Elisabeth Reinard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. PBG SPIRITUOSEN HOLDINGS LLC is the sole member (the Shareholder) of PBG COMMERCE LLC, a company incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA), and its principal place of business at 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) (the Company).

II. That by a resolution of the board of managers and a resolution of the sole member of the Company validly adopted on August 29, 2005, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office from 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA) to the City of Luxembourg and its principal establishment and the place of effective management of the Company from 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Delaware to give effect to these resolutions have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA) respectively 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) under the name PBG COMMERCE, S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company dated August 30, 2005 as opening balance sheet in Luxembourg;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

5. Appointment of two group A- and two group B-managers for an unlimited duration (Geoffrey Kupferschmid and Inigo Madariaga being the group A-managers and Noëlla Antoine and Dominique Robyns being the group B-managers);

6. Establishment of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

*First resolution*

The Shareholder resolves to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA) respectively 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Delaware to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name PBG COMMERCE, S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Shareholder approves the balance sheet of the Company dated August 30, 2005 as opening balance sheet in Luxembourg; a copy of said balance sheet, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PBG COMMERCE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares



of the deceased partner to new partners is subject to the approval given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or more group A managers and one or more group B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any group A manager of the Company acting jointly with any group B manager of the Company.

#### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members, including at least one group A manager and one group B manager is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including the votes of at least one group A manager and one group B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any group A manager and any group B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

### **Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed within the legal limits, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single partner or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the partners,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened,
5. The partner(s), upon receipt of such interim dividend, undertake towards the Company to refund any amounts so paid to them, in whole or in part, at the Company's request, should it appear after the approval by the general meeting of partner(s) of the final annual accounts for the accounting year in question, that the profits for that accounting year were insufficient to cover the amount of the interim dividend(s) so paid.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## **VII. General provision**

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg shall end on December 31, 2005.

### *Statement*

The net asset value of the Company transferred is estimated at fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-), as it results from a certificate drawn up on August 30, 2005 by Mr Geoffrey Kupferschmid manager of PBG COMMERCE, in view of the transfer of the Company, who declares that:

«... the net asset value of the Company is fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.»

Said certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

### *Fifth resolution*

The Shareholder resolves to appoint with effect as of today Mrs Noëlla Antoine, expert comptable, born on January 11, 1969 in Libramont (Belgium) and Mr Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, born on December 31, 1958 in Alost

(Belgium), both with professional address in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, as group B-managers of the Company for an indefinite period of time.

The Shareholder resolves to appoint with effect as of today Mr Inigo Madariaga, born on May 23, 1961 in Bilbao (Spain), with professional address at Avenida De Los Olmos, 2, 01013 Vitoria (Spain) and Mr Geoffrey Kupferschmid, born on July 16, 1962 in New York (USA), with professional address at 1, Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) as group A-managers of the Company for an indefinite period of time.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

*Estimated costs*

For the purpose of registration, the corporate capital of USD 50,000 is valued at EUR 41,000.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 3,000.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le trente août.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, agissant en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PBG SPIRITUOSEN HOLDINGS LLC, une société constituée et organisée sous le droit du Delaware, avec siège social statutaire à 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA), et avec principal établissement à 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA),

ici représentée par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. PBG SPIRITUOSEN HOLDINGS LLC est l'associé unique (l'Associé) de PBG COMMERCE LLC, une société constituée et organisée selon le droit du Delaware, avec siège social statutaire à 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA), et principal établissement à 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) (la Société).

II. Que par résolution du conseil des gérants et résolution de l'Associé valablement adoptées en date du 29 août 2005, une copie desquelles restant annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social statutaire de 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware (USA) 199901 à la ville de Luxembourg et son principal établissement de 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) à la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société, mais au contraire avec une continuité juridique légale entière. Toutes les formalités requises sous le droit du Delaware afin de donner effet à ces résolutions ont été dûment accomplies.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société de 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA) respectivement 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) dans la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de PBG COMMERCE, S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société du 30 août 2005 comme bilan d'ouverture à Luxembourg;

4. Modification et complète refonte des statuts de la Société pour les adapter au droit luxembourgeois suite à l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 2 ci-dessus;

5. Nomination de deux gérants A et de deux gérants B pour une durée illimitée (Geoffrey Kupferschmid et Inigo Madariaga étant les gérants A et Noëlla Antoine et Dominique Robyns étant les gérants B);

6. Etablissement du siège social statutaire et de l'établissement principal de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'Associé décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware 199901 (USA) respectivement 1 Pepsi Way, Somers, New York 10589 (USA) à la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. L'As-

socié déclare que toutes les formalités requises par le droit du Delaware afin de donner effet à un tel transfert ont été dûment accomplies.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de PBG COMMERCE, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte soumise au droit luxembourgeois.

*Troisième résolution*

L'associé unique approuve le bilan au 30 août 2005 comme bilan d'ouverture de la Société à Luxembourg; une copie du bilan, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide de modifier et de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de les conformer au droit luxembourgeois.

Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PBG COMMERCE, S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 4. Durée**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales**

**Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) du groupe A et d'un ou de plusieurs gérant(s) du groupe B. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un des gérants appartenant au groupe A de la société, agissant conjointement avec un des gérants appartenant au groupe B de la société.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants, dont au moins un gérant appartenant au groupe A et un gérant appartenant au groupe B, est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant les votes d'au moins un gérant appartenant au groupe A et d'un gérant appartenant au groupe B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant appartenant au groupe A et d'un gérant appartenant au groupe B de la Société, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **IV. Assemblée générale des associés**

### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués dans les limites légales à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires sont dressés par le gérant ou le conseil de gérance;
2. Ces comptes font apparaître un bénéfice, y inclus les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;
3. La décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou, selon le cas, par une assemblée générale extraordinaire des associés;
4. Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu la certitude que les droits des créanciers de la société ne sont pas en danger;

5. L(es) associé(s), lorsqu'il(s) reçoive(nt) un tel acompte sur dividende, s'engage(nt) envers la Société à rembourser totalement ou partiellement les montants qu'ils ont touchés à la demande de la Société lorsqu'il se révélera après approbation des comptes annuels de l'exercice social en question que les bénéfices de cet exercice étaient insuffisants pour permettre la distribution de l'acompte sur dividende ainsi payé.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale après continuation à Luxembourg se terminera le 31 décembre 2005.

*Affirmation*

La valeur nette de la Société transférée est estimée à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000), comme il résulte d'un certificat du 30 août 2005 établi par Monsieur Geoffrey Kupferschmid, gérant de PBG COMMERCE, en vue du transfert de la Société, qui affirme que:

«... les actifs nets de la Société s'élèvent à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000), cette estimation étant basée sur des principes comptables acceptés communément.»

Ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à l'enregistrement.

*Cinquième résolution*

L'Associé décide de nommer avec effet à ce jour Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Libramont (Belgique) et Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, né le 31 décembre 1958 à Alost (Belgique), les deux avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, comme gérants B de la Société pour une durée illimitée.

L'Associé décide de nommer avec effet à ce jour Monsieur Inigo Madariaga, né le 23 mai 1961 à Bilbao (Espagne), avec adresse professionnelle à Avenida De Los Olmos, 2, 01013 Vitoria (Espagne) et Monsieur Geoffrey Kupferschmid, né le 16 juillet 1962 à New York (USA), avec adresse professionnelle à 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589 (USA) comme gérants A de la Société pour une durée illimitée.

*Sixième résolution*

L'Associé décide d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de 50.000 USD est évalué à 41.000 EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de 3.000 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, R. Schuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 77, case 11. – Reçu 410,47 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

P. Frieders.

(084902.3/212/531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

**PBG COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PBG COMMERCE LLC).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 110.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

P. Frieders.

(084904.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

**RAIFFEISEN EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.394.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 août 2005*

L'assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs M. René Faltz, M. Tom Felgen et Mme Nadia Meyer, pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

L'assemblée a renouvelé pour une année le mandat de PricewaterhouseCoopers, établie à Luxembourg, 400, route d'Esch, comme commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04421. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(075228.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**SOGEDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 5, rue Auguste Lumière.  
R. C. Luxembourg B 24.647.

Il résulte de deux cessions de parts passées en date du 20 avril 2005 que la répartition des parts sociales est la suivante:

Madame Marthe Erpelding-Viance, sans état particulier, demeurant 45, boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg . . . . .	124 parts
Monsieur Will Erpelding, architecte, demeurant 45, boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg . . . . .	188 parts
Monsieur Bill Erpelding, ingénieur diplômé, demeurant 17, rue Pierre Maissonnet, L-2113 Luxembourg . . . . .	188 parts
	<u>500 parts</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075343.3/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**WORLD INVEST ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.182.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 17 mai 1999*

*Cinquième résolution*

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 25.492,50 pour le porter de LUF 3.000.000,- à LUF 3.025.492,50, conformément à la loi du 10 décembre 1998, modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros. Cette augmentation a lieu sans création ni émission d'actions mais en augmentant la valeur nominale des actions existantes à LUF 1.008,4975 à libérer entièrement par l'incorporation au capital social du compte de report à nouveau affecté en vertu de la deuxième résolution.

*Sixième résolution*

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de LUF en EUR au cours officiel, à savoir 1,- EUR = 40,3399 LUF, de sorte que le capital social actuel de LUF 3.025.492,50 sera de EUR 75.000,-.

L'assemblée décide vouloir tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social avec effet au 30 juin 1999.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de remplacer les 3.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune par 3.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- de sorte que le capital social souscrit de la société de EUR 75.000,- sera représenté par 3.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune entièrement libérée.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 et le troisième paragraphe à l'article 19 des statuts en vue de leur donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à septante cinq mille euros (75.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action.

**Art. 19.** Les dividendes annoncés pourront être payés en euro ou toute autre monnaie choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

WORLD INVEST ADVISORY S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083614.3/024/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.



**F&R INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.407.

L'an deux mille cinq, le premier septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F&amp;R INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, L-1219, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.407.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître J. Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 62 du 30 janvier 1998.

Les statuts furent modifiés sous seing privé en date du 26 juillet 2001, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1.176 du 6 août 2002.

 La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, maître en droit.

Madame le Président nomme secrétaire Madame Elena Santavicca, employée privée.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Marie-Joséphine Dossmann, employée privée et Mademoiselle Anna Limosani.

Tous les membres du bureau ont leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg - 12, avenue de la Porte-Neuve.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires, tout présents ou représentés, restera annexée à la présente, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, qui ont été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Nomination d'un liquidateur;

3. Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et de l'instruire de liquider la Société en conformité avec ladite loi;

4. Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 1.000,- EUR au liquidateur ainsi nommé;

5. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur Monsieur Francesco Commendatore, entrepreneur, né le 12 août 1937 à Catania (Italie), demeurant à I-40054 Budrio (Bologna), via Edera 19.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 1.000,- EUR au liquidateur ainsi nommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, E. Santavicca, M.-J. Dossmann, A. Limosani, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, vol. 149S, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(084151.3/230/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

**SOCIETE DE BATIMENTS INDUSTRIELS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 66.436.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 7 juillet 2005*

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Cremona Enée Jean-Marie en tant qu'administrateur.

Administrateur-délégué: Monsieur Jean-Claude Bertoldi,  
demeurant à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

Administrateurs: Monsieur Pierre Dall Asparago,  
demeurant à L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon;  
Monsieur Enée Jean-Marie Cremona,  
demeurant à F-71960 Solutré-Pouilly, La Jonchère.

Commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.,  
L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 7 juillet 2005.

*Pour la société*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075288.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**PIGRANEL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 110.617.

STATUTES

In the year two thousand five, the ninth of September.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The company GALVEN INVESTORS S.A., having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 480067,  
duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg,  
by virtue of a proxy dated the 8th of September 2005,

2. Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of PIGRANEL S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are the acquirement, holding, management and supervision of all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Furthermore the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees. Generally, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,-) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (EUR 310,-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### Board of directors and statutory auditors

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. They can be reelected.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. They can be reelected.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of June at 2 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

1. The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005. The first annual general meeting shall be held in 2006.

2. The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

3. By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in Euro
1) GALVEN INVESTORS S.A., prenamed .....	98	30,380.-
2) Mr Jos Hemmer, prenamed .....	2	620.-
Total .....	100	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand five hundred (EUR 2,500.-) Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on December 10th, 1960, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric Leclerc, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in B-Arlon on November 16th, 1968, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GALVEN INVESTORS S.A., ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, R.C. numéro 480067, ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2005.

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PIGRANEL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la supervision de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Ils peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

2. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

3. Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en euros
1) GALVEN INVESTORS S.A., prénommée . . . . .	98	30.380,-
2) Monsieur Jos Hemmer, prénommé . . . . .	2	620,-
Total . . . . .	100	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

### Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents (EUR 2.500,-) euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Eric Leclerc, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à B-Arlon le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2005, vol. 533, fol. 14, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 septembre 2005.

J. Gloden.

(083513.3/213/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

**NIJAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 75.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075222.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**MOHAWK INTERNATIONAL (EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 110.609.

**STATUTES**

In the year two thousand five, on the seventh day of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

represented by Mr Steven Curfs, lawyer, with residence in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg and Calhoun, GA, USA, on September 2, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MOHAWK INTERNATIONAL (EUROPE), S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad,



the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, consisting of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

### **Art. 8. Powers of the board of managers**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company, in accordance with article 10 of these Articles.

**Art. 9. Procedure**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation**

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of at least one Class A and at least one Class B manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of shareholders**

**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred (EUR 2,100.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Frank H. Boykin, company vice-president, born in Atlanta, GA, USA on September 30, 1955, having his professional address at Mohawk Industries Inc, 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, USA as a Class A manager;
- Mr Scott R. Veldman, company vice-president & treasurer, born in Oak Park, IL, USA on November 7, 1956, having his professional address at Mohawk Industries Inc, 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, USA as a Class A manager;
- Mr John B. Mills, manager, born in Cape Town, Republic of South-Africa on February 28, 1969, having his professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as a Class B manager; and
- Mr Hermanus R.W. Troskie, manager, born in Amsterdam, the Netherlands on May 24, 1970, having his professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as a Class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

3. The authority to act on behalf of the Company in all matters relating to the Company's bank account(s) is, for the avoidance of any doubt, made conditional on the written acceptance by at least one Class A manager and at least one Class B manager of the Company.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg;

représentée par M. Steven Curfs, juriste, ayant sa résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et Calhoun, GA, E.-U., le 2 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MOHAWK INTERNATIONAL (EUROPE), S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, lequel sera composé de gérants de Classe A et gérants de Classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société, conformément à l'article 10 des Statuts.

#### Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cents euros (EUR 2.100,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Frank H. Boykin, vice-président de société, né à Atlanta, GA, E.-U., le 30 septembre, 1955, ayant son adresse professionnelle à Mohawk Industries Inc., 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, E.-U. en tant que gérant de Classe A;

- M. Scott R. Veldman, vice-président et trésorier de société, né à Oak Park, IL, E.-U., le 7 novembre 1956, ayant son adresse professionnelle à Mohawk Industries Inc., 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, E.-U. en tant que gérant de Classe A;

- M. John B. Mills, gérant, né à Le Cap, République de l'Afrique du Sud, le 28 février 1969, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg en tant que gérant de Classe B; et

- M. Hermanus R.W. Troskie, gérant, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 mai 1970, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg en tant que gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

3. La capacité d'agir au nom de la Société dans toutes les matières en rapport avec le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société est, afin d'éviter toute confusion, soumis à l'acceptation écrite d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B de la Société.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Curfs, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 150S, fol. 3, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083487.3/230/425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

### **OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 19.148.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R. C. B n° 19.148, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 février 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 108 du 21 mai 1982.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte sous seing privé dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 660 du 1<sup>er</sup> septembre 1999.

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société.
2. Mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent quatre-vingt-cinq mille (185.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quatre millions cinq cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 4.587.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A. en liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schill, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen.

(075588.3/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

**UNITED CHEMICAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. UNITED CHEMICAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.614.

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UNITED CHEMICAL HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 16.602 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.614.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella Serfilippi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de modifier la dénomination de la société anonyme holding de UNITED CHEMICAL HOLDING S.A. en UNITED CHEMICAL S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Décision d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter le statut d'une société de participation financière (Soparfi) avec effet à ce jour et modification subséquente de son objet social ainsi que des articles 2 et 12 des statuts de la société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société anonyme holding de UNITED CHEMICAL HOLDING S.A. en UNITED CHEMICAL S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui conférer la teneur suivant:

«**Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNITED CHEMICAL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société avec effet à ce jour et de lui conférer le statut d'une société de participation financière (Soparfi).

En conséquence l'objet social est modifié et les articles 2 et 12 des statuts auront désormais les teneurs suivantes:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.»



La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

«**Art. 12.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, A. Serfilippi, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 septembre 2005, vol. 469, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 septembre 2005.

A. Lentz.

(083103.3/221/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

### **UNITED CHEMICAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 septembre 2005.

A. Lentz.

(083105.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

### **E-LISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du Dix Octobre.

R. C. Luxembourg B 110.604.

#### STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société E-LISA SOFTWARE LIMITED, avec siège social au 64 Baker Street, Londres W1U 7GB, numéro d'incorporation 5553808, ici représentée par FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., avec siège social au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Régis Lux, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de E-LISA, S.à r.l.

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services, conseils (consulting), conception, engineering en informatique ainsi que le conseil en recrutement.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2005.

#### *Souscription et libération du capital social*

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, E-LISA SOFTWARE LIMITED, précitée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée, E-LISA SOFTWARE LIMITED, précitée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de sa gérante.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

22-24, rue du Dix Octobre à L-7243 Bereldange.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante représentée comme dit ci-avant attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Lux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 149S, fol. 85, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2005.

P. Bettingen.

(083442.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

**TONSLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.833.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 août 2005*

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Maître René Faltz et de Maître Tom Felgen au poste d'administrateur de la société pour une durée de six ans.

- L'assemblée décide de nommer Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateur de la société pour une durée de six ans en remplacement de Monsieur Franck Provost.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes EWA FIDUCIAIRES S.A. (anciennement SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.), 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, pour une durée de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

*Pour TONSLEY HOLDING S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04414. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(075229.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**DILUISA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 69.056.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2004, les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni, M. Guy Kettmann et M. Christoph Kossmann ont été renouvelés pour la durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, également pour la durée de six ans. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 9 août 2005.

*Pour DILUISA S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03642. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(075232.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**PTAH PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 108.430.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 14 juillet 2005 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 73, Côte d'Eich à Luxembourg, au 17, rue Beaumont à Luxembourg;
  2. Démission avec effet immédiat de tous les administrateurs de la société;
  3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
    - M. Jacopo Rossi, employé privé, ayant son domicile professionnel au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
    - M. Alexis de Bernardi, licencié en sciences économiques, ayant son domicile professionnel au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
    - M. Jean-Marc Heitz, comptable, ayant son domicile professionnel au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
  4. Démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes de la société en fonction;
    - A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
      - M. Robert Reggiori, expert comptable, ayant son domicile professionnel au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075241.3/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**SECOND AURORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 110.628.

—  
STATUTES

In the year two thousand five, on the thirtieth of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mrs Maria Torregrosa, residing Conesa 1970, Departamento 18B, Buenos Aires 1426, Argentina, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Alexandra Petitjean, accountant, residing professionally at Luxembourg and Miss Stéphanie Jung, accountant, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B, by virtue of a proxy established on July 29, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SECOND AURORA, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-four Euro (124.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) and at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents which duly executed give evidence and constitute the resolution of the managers. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Corporation in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Mrs. Maria Torregrosa, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

TCG GESTION S.A., with registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Maria Torregrosa, demeurant à Conesa 1970, Departamento 18B, Buenos Aires 1426, Argentine, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Alexandra Petitjean, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg et Mademoiselle Stéphanie Jung, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat,

échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SECOND AURORA, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais aussi révocables avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, incluant les résolutions par voie circulaire, seront certifiées concluantes ou un extrait sera émis sous la signature individuelle de toute gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et

opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Madame Maria Torregrosa, prénommée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

TCG GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Petitjean, S. Jung, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 septembre 2005, vol. 432, fol. 96, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(083569.3/242/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.



**HEALTH & BEAUTY EURODEAL LTD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 72.428.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social du 22 juin 2005*

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

A compter du 22 juin 2005, sont nommés Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire 2011:

- GRAHAM TURNER S.A., domiciliée à 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 51.094,
- EUROFORTUNE HOLDING S.A., domiciliée à 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 34.933,
- M. Fabio Pezzera, demeurant à 45, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

A compter du 22 juin 2005, l'Administrateur délégué désigné par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire de 2011 est:

GRAHAM TURNER S.A., domiciliée à 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 51.094.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Troisième résolution*

A compter du 22 juin 2005, est nommé commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2011:

GRAHAM TURNER LTD, domiciliée à 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town TORTOLA BRITISH VIRGIN ISLANDS, IBC N° 319166.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

*Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02419. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075249.3/2741/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**ROYAL TOURS TRAVEL CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 53.497.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 juin 2005, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs:

Luc Wellens, demeurant au 32 Kastanjelaan, B-2520 Ranst;

Diederik Dom, demeurant au 22 Groenenborgerlaan, B-2610 Antwerpen Wilrijk;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué:

Luc Wellens, demeurant au 32 Kastanjelaan, B-2520 Ranst;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Il est à noter que Monsieur Paul Geysens n'est plus administrateur-délégué de la société depuis le 10 avril 1997.

3. de nommer Monsieur Wim Van Besien, demeurant au 93/VER5, Langestraat, B-8370 Blankenberge en tant qu'administrateur avec effet au 11 mars 2005 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009 en remplacement de Monsieur Patrick Nollet, démissionnaire.

4. de transférer le siège social de la société du 142-144, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01959. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083380.3/581/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

**PRODISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 45.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075223.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**CALU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 110.621.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
2. LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Les deux ici représentées par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous la forme d'une anonyme dont la dénomination est:

CALU INTERNATIONAL S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## Titre II. Administration, Surveillance

**Art. 4.** La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, par conférence téléphonique ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

## Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mars à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## Titre IV. Exercice social, Dissolution

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## Titre V. Disposition générale

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2. LOUV, S.à r.l., préqualifiée, une action . . . . .	1
<b>Total: mille actions . . . . .</b>	<b>1.000</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (2.700,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentés comme dit ci-avant, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

- FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.315,

- MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Motnerey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.316,

- DMC, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.314.

4. Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2005, vol. 432, fol. 97, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005

H. Hellinckx.

(083534.3/242/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

**GINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4710 Pétange, 94, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 73.754.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mois d'août 2005.

Signature.

(075259.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**LR-CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 39, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 56.456.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

(075318.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**GOLDEN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4940 Bascharage, 119, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.777.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mois d'août 2005. Signature.  
(075261.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**I & B CONSEILS INFORMATIQUE ET BATIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.  
R. C. Luxembourg B 70.912.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mois d'août 2005. Signature.  
(075263.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**PHOTO CINE SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.084.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mois d'août 2005. Signature.  
(075264.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**KIGGEN CHAUFFAGES SANITAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 53, rue de Sanem.  
R. C. Luxembourg B 64.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mois d'août 2005. Signature.  
(075266.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**TROY, Société à responsabilité limitée,  
(anc. TROY II, S.à r.l.).**

**Capital social: 12.500,- EUR**  
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 107.292.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 juillet 2005 que:

- TPG PARTNERS IV, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3717485, a transféré les cent-soixante (160) parts sociales qu'elle détenait dans la Société;

- TPG TROY INC., une company limited by shares constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services, Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman, a transféré les cinquante (50) parts sociales qu'elle détenait dans la Société,

à TPG TROY, LLC, une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3981320.

Il résulte du même contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 juillet 2005 que:

- T<sup>3</sup> PARTNERS II, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat de Delaware, U.S.A., ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary

of the State of Delaware sous le numéro 3397463, a transféré les trente (30) parts sociales qu'elle détenait dans la Société;

- T<sup>3</sup> PARALLEL II, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat de Delaware, U.S.A., ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3397461, a transféré les quatre (4) parts sociales qu'elle détenait dans la Société;

- T3 TROY INC., une company limited by shares constituée et régie selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services, Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, a transféré les six (6) parts sociales qu'elles détenait dans la Société,

à T3 Troy, LLC, une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 3981323.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de Troy (anciennement TROY II, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.292, sont désormais réparties comme suit:

APAX WW NOMINEES LTD, ayant son siège social à 15 Portland Place, Londres WIB 1PT, Royaume-Uni, deux-cent cinquante parts sociales . . . . .	250
TPG TROY, LLC, ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., deux-cent dix parts sociales . . . . .	210
T3 TROY, LLC, ayant son siège social à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, 76102, U.S.A., quarante parts sociales . . . . .	40
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

TROY (anciennement TROY II, S.à r.l.)

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04822. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075230.3/250/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

### **VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 73.413.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 16 juin 2005*

5. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Pierre Hoffmann, et Romain Thillens venant à échéance, l'Assemblée, à l'unanimité des voix, décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2011.

De même, le mandat du commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l. venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2011.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rodney Haigh et décide de réduire le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Christophe Blondeau, Administrateur,
- Monsieur Nour-Eddin Nijar, Administrateur,
- Monsieur Romain Thillens, Administrateur,
- Monsieur Pierre Hoffmann, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2005, réf. LSO-BH05294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075337.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**SILVER STAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 71.740.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social du 20 juin 2005*

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

A compter du 20 juin 2005, sont nommés Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire 2011:

- a) M<sup>e</sup> Alain S Garros, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg,
- b) GRAHAM TURNER S.A., domiciliée 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 51.094,
- c) GT IMMOBILIER S.A., domiciliée 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C.S. Lux B 64.135.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

A compter du 20 juin 2005, l'Administrateur délégué désigné par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire de 2011 est:

M<sup>e</sup> Alain S Garros, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Troisième résolution*

A compter du 20 juin 2005, est nommé commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2011:

GRAHAM TURNER LTD, domiciliée 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Roadtown Tortola (British Virgin Island), IBC N° 319166.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075270.3/2741/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**COMECI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 22.467.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 10 mai 2005 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation en date du 22 avril 2003 de Monsieur Pierre Meyers aux fonctions d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Jean-François Levaux, administrateur de sociétés, demeurant Chemin des Roches 9, B-4058 Chaudfontaine;

- COCKERILL MECHANICAL INDUSTRIES S.A. avec siège social Avenue Greiner 1, B-4100 Seraing;

- Monsieur Pierre Meyers, administrateur de sociétés, demeurant Trou du Renard 9, B-4671 Saive;

- Monsieur Yves Honhon, administrateur de sociétés, demeurant Avenue Louis David 21, B-1410 Waterloo;

- Monsieur Patrick Paramore, administrateur de sociétés, demeurant Rue Ste Gertrude, 8, B-1410 Waterloo.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082593.3/520/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

**SOCIETE GENERALE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 52.938.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, août 2005.

Signature.

(075267.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**PLASTICS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 52.059.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 25 juillet 2005*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur-délégué ainsi que la démission de Madame Renée Wagner-Klein en tant qu'administrateur on été acceptées.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Jules Movilliat en tant que nouvel administrateur et en tant qu'administrateur-délégué a été acceptée.

L'assemblée a décidé que la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué Monsieur Jules Movilliat. En toutes circonstances la signature de l'administrateur-délégué est requise.

Administrateur-délégué: Impasse du Meunier.

Administrateurs: Monsieur Pascal Wagner, comptable demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole;  
Monsieur Martin Melsen, promoteur immobilier demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.

Commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE WAGNER PASCAL S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin.

Pétange, le 25 juillet 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03738. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075295.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**PLASTICS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 52.059.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en mois d'août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le août 2005.

Signature.

(075293.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---